

La société de pêche de Chevannes existe depuis septembre 1964, association type loi 1901, statuts déposés en préfecture. La société de pêche est privée, régie par un règlement intérieur, les adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle, le parcours est surveillé par un garde. Il reste quelques places, si vous êtes intéressés, prendre contact avec le président, M Jean François LASCOLS à Orgy.